

*Michel Pinçon et  
Monique Pinçon-Charlot*

# LA VIOLENCE DES RICHES



Chronique d'une immense  
casse sociale

Postface inédite

## REMERCIEMENTS

Merci à Paul Rendu pour la relecture minutieuse et constructive de la première version de ce texte. Ses conseils et ceux de Simone Rendu ont aidé à la clarté de nos propos.

Grégoire Chamayou a su nous aider avec générosité et efficacité dans la construction de ce travail. Son soutien sans faille nous a touchés. Nos remerciements vont également à François Gèze, à Marieke Joly et Marion Staub des éditions La Découverte qui nous ont fait profiter de leurs relectures exigeantes, attentives et bienveillantes.

Merci à Vincent de Gaulejac pour ses précieux conseils et encouragements, dans des domaines qui nous sont peu familiers.

Cet ouvrage est le résultat d'un travail d'enquête et d'analyse que nous menons depuis octobre 2011. Nous avons donné la primeur de certains encadrés aux lecteurs de *L'Humanité*. Nous remercions Patrick Apel-Muller, directeur de la rédaction, de nous avoir autorisés à les reprendre dans ce livre.



La bourgeoisie « travaillant pour elle seule, exploitant pour elle seule, massacrant pour elle seule, il lui est nécessaire de faire croire qu'elle travaille, qu'elle exploite, qu'elle massacre pour le bien final de l'humanité. Elle doit faire croire qu'elle est juste. Et elle-même doit le croire. M. Michelin doit faire croire qu'il ne fabrique des pneus que pour donner du travail à des ouvriers qui mourraient sans lui ».

Paul Nizan, *Les Chiens de garde*, 1932



## Avant-propos

---

Qu'est-ce que la violence ? Pas seulement celle des coups de poing ou des coups de couteau des agressions physiques directes, mais aussi celle qui se traduit par la pauvreté des uns et la richesse des autres. Qui permet la distribution des dividendes en même temps que le licenciement de ceux que les ont produits. Qui autorise des rémunérations pharaoniques en millions d'euros et des revalorisations du Smic qui se comptent en centimes.

Mobilisés à tous les instants et sur tous les fronts, les plus riches agissent en tenue de camouflage, costume-cravate et bonnes manières sur le devant de la scène, exploitation sans vergogne des plus modestes comme règle d'or dans les coulisses. Cette violence sociale, relayée par une violence dans les esprits, tient les plus humbles en respect : le respect de la puissance, du savoir, de l'élégance, de la culture, des relations entre gens du « beau » et du « grand » monde.

L'accaparement d'une grande partie des richesses produites par le travail, dans l'économie réelle, est organisé dans les circuits mafieux de la finance gangrenée. Les riches sont les commanditaires et les bénéficiaires de cette violence aux apparences savantes et impénétrables, qui confisque les fruits du travail. À travers les chroniques de la guerre sociale en cours, nous

allons observer les visages des vrais casseurs en nous appuyant sur du concret, des descriptions de lieux et de faits, et l'analyse des mécanismes de cette violence insidieuse venue d'en haut. La crise est celle de vies brisées, amputées de tout projet d'avenir, dans cette immense casse sociale à laquelle les dirigeants politiques de la droite et de la gauche libérale se sont associés.

---

*Patrons spéculateurs et salariés jetables*

Dans les années 1970, lorsque Michel et sa famille présentent Nouzonville à Monique, petite bourgeoise d'une autre province, la ville sent le fer et les usines s'imposent à la vue par les grands portails ouverts sur des cours encombrées de pièces métalliques. C'est le décor de l'enfance du père de Michel, qui y fut un temps ouvrier polisseur. Lorsque son fils, devenu sociologue, vient y enquêter au début des années 1980, alors que la mutation d'un capitalisme industriel en capitalisme financier est en cours, les marteaux-pilons constituent encore le fond sonore permanent de la ville, de l'aube à la tombée de la nuit. L'habitat et les usines sont imbriqués. Les ateliers sont ouverts sur la rue. Le bruit du moindre tour parvient aux oreilles du passant. On prend la gamelle dehors, pour profiter du soleil ou de la paix du soir, et il n'est pas rare de voir les enfants ou une épouse venir bavarder avec le père ou le mari, le temps de la pause. L'hiver, l'usine se fait à peine plus discrète. À l'heure de la prise de poste, du changement d'équipes, les rues encombrées par des camions de barres d'acier, de ferrailles, de pièces en tout genre, se remplissent d'hommes en bleu. Cette circulation rend évidente l'existence d'un organisme unique : la ville et l'usine vivent en symbiose.



### *Retour dans les Ardennes*

Quarante ans plus tard, les Ardennes sont sinistrées. La vallée de la Meuse, désormais silencieuse, est une succession de friches industrielles qui inscrivent dans le paysage les méfaits du système capitaliste portés à leur paroxysme par le néolibéralisme. La financiarisation et la mondialisation ont sévi et les « boutiques », comme on dit là-bas, ont fermé. « Nos cimetières de l'emploi sont complets », proclame une banderole tendue dans la ville morte de Revin, en janvier 2011, alors que l'usine Porcher (fonte émaillée, céramique sanitaire), dépendant du groupe international Ideal Standard dont le siège est à Bruxelles, vient de fermer, faisant 146 chômeurs de plus. Entre 2001 et 2011, les Ardennes ont perdu 6 300 emplois. Le dernier coup porté à une industrie moribonde a été l'annonce de la fermeture, à l'horizon de 2014, de l'usine du groupe suédois Electrolux (électroménager), toujours à Revin, petite ville de 7 400 habitants. Cette annonce a été précédée, en 2012, par la délocalisation de la production des lave-linge vers le site d'Olawa, en Pologne. Le comte Guillaume Durey de Noinville, P-DG d'Electrolux-France depuis 2001, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et détenteur d'un *Executive MBA* de HEC, vit, lui, dans les beaux quartiers de l'Ouest parisien.

Les autres villes ouvrières de la vallée sont touchées à l'aveugnant. À Nouzonville, on a compté jusqu'à 40 usines métallurgiques, des fonderies, des usines d'estampage et des ateliers de sous-traitants (usinage, décolletage, réalisation de modèles). Les friches industrielles dressent aujourd'hui un décor sinistre, symbole de mort pour les Nouzonnais. Les ouvriers survivent près des bâtiments en déshérence. Les cours d'usines sont envahies par les ronces qui englobent les vestiges du travail d'autrefois et font de la vallée de la Meuse en crise un univers de désespoir.

Dès l'arrivée à Nouzonville, on est frappé par l'immensité de la carcasse fantomatique de ce qui fut l'usine Thomé-Cromback. Cette fonderie d'acier, productrice d'essieux pour les véhicules automobiles et les trains, a fermé il y a plus de quinze ans, après avoir été rachetée par un groupe italien qui a pillé les savoir-faire et les actifs de l'entreprise. Installée dans une boucle de la Meuse, entre le fleuve et la voie ferrée, elle n'est éloignée que de 200 mètres de l'usine d'une autre branche de la famille Thomé, les Génot. L'usine d'estampage Thomé-Génot, où la fabrication des pièces se faisait au marteau-pilon, en écrasant le métal au lieu de le mouler, a fermé, elle, en 2006, mise à sac par un fonds d'investissement américain venu de Californie.

Si la mémoire familiale est parfois défaillante parmi les ouvriers, elle est relayée par un savoir commun des origines enracinées dans une vallée où des générations d'ancêtres ont travaillé le fer. Cette mémoire collective, qui pouvait s'appuyer sur l'omniprésence de l'usine, est mise à mal. On y entrait dès l'âge de quatorze ans pour y retrouver dans l'atelier son père ou un oncle qui y travaillaient déjà. On était fier d'être fondeur ou mouleur. Tel ouvrier a pu vivre son entrée en usine et sa carrière de mouleur comme le résultat d'une vocation. « Moi, mon intérêt, a-t-il dit au cours d'un entretien, c'était, je voulais aller mouler. Mon père moulait, mon grand-père moulait, la famille parlait de moulage. Moi, mouleur, c'était mon idéal<sup>1</sup>. » Les ouvriers ont perdu non seulement leur travail, leur fierté de l'exercer et leur identité sociale, mais ils doivent poursuivre leur vie jusqu'à la mort dans ce décor sinistré qui leur dit et redit du matin au soir qu'ils n'ont guère plus de valeur que les « caffuts », les pièces moulées ratées que l'on mettait au rebut.

---

1 Voir Michel PINÇON, *Désarrois ouvriers. Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales*, Paris, L'Harmattan, « Logiques sociales », 1987.

*Les nouveaux pirates à l'œuvre.* La famille Dury, qui a acheté au début du <sup>xx</sup>e siècle les usines Thomé-Génot, habite une belle demeure entourée d'un parc, rue Jean-Jaurès, à Nouzonville, à quelque 500 mètres de ce qu'il reste de leurs anciennes usines. François Dury, le directeur général jusqu'en 2004, se retrouve chaque jour confronté au désastre d'une entreprise familiale ruinée par un fonds d'investissement américain dont l'intervention a abouti à la mise au chômage de près de 370 ouvriers en 2006. Le bouleversement personnel que vit ce catholique, aux idées politiques situées au centre, est renforcé par les ruines de ce qui a constitué le ciment familial. Cette friche industrielle persiste comme un remords qui le ronge toujours autant, sept ans après la mise en liquidation judiciaire de son entreprise. Elle lui rappelle, nous a-t-il dit, qu'une « entreprise à taille humaine, comme l'a été Thomé-Génot, a créé de fait une certaine solidarité entre patrons et ouvriers. Pas seulement sur des enjeux professionnels, bien qu'il y ait un grand respect du travail, mais aussi à travers un attachement à un terroir et à une commune ».

Si François Dury et sa famille ont accepté de vendre leur usine au fonds américain Catalina (consultants et fonds d'investissement à la fois), c'est bien parce que les banques ont refusé, à partir du début des années 2000, de leur prêter les liquidités nécessaires aux investissements qui auraient permis de maintenir l'usine en vie, voire de la développer. François Dury était alors le directeur général de l'entreprise, dont sa mère était la principale actionnaire. « Nous avons, il est vrai, des problèmes de financement qui auraient exigé que l'on s'associe avec un autre groupe. Mais ma mère y était farouchement opposée. » De sorte que les six banques qui prêtaient à cette entreprise entre 4 et 5 millions d'euros chaque année, à un taux relativement élevé, entre 7 % et 8 %, sous la forme d'un « crédit blanc », c'est-à-dire d'un découvert, ont exigé, en septembre 2003, le remboursement dans les quinze jours de

5 millions d'euros. « Ma mère, poursuit François Dury, était prête à hypothéquer tous ses avoirs et ses biens pour avoir du temps pour trouver un repreneur. Mais le tribunal de commerce, dont certains membres ne nous voulaient pas forcément du bien, a marqué son désaccord en nous mettant en redressement judiciaire. Alors il a fallu faire vite et le fait que des cadres de Ford Visteon, un de nos principaux donneurs d'ordre, nous aient recommandé Greg Willis, cet Américain, qui avait été pendant vingt ans le directeur financier de Toyota aux États-Unis, a retenu notre attention. C'est ainsi que ma mère a négocié la vente de Thomé-Génot au groupe Catalina pour un euro symbolique, à la condition toutefois que ses fils voient leurs rémunérations maintenues et avec l'espoir que je puisse continuer à être utile dans les fonctions de direction à un repreneur dont elle ne pouvait pas penser que ce serait un escroc. »

Les patrons de Catalina, grands seigneurs, réunirent tout le monde, y compris les employés et les ouvriers de Thomé-Génot, à la salle des fêtes de Nouzonville. Discours et champagne pour tous. Le drame était évité, la vie allait pouvoir continuer. Greg Willis et les principaux dirigeants de Catalina furent invités chez les Dury. « Nous avons été séduits, raconte François Dury. On a abordé le problème du Vietnam, et Greg Willis en a eu les larmes aux yeux. On a appris, malheureusement à nos dépens, que c'était un grand manipulateur et simulateur. »

La suite de l'histoire est celle d'un système économique et politique qui a permis à des patrons voyous de venir piller depuis les États-Unis une entreprise plus que centenaire des Ardennes. Catalina s'est approprié les savoir-faire des travailleurs et les technologies mises au point par les ingénieurs de l'entreprise qui fabriquait des pôles d'alternateurs pour voiture. Cette usine était mondialement connue pour cette production : une pièce soumise à de fortes contraintes qui, en tournant à très

haute vitesse, fournit l'électricité dans les véhicules automobiles. Renault et Ford ont été parmi les clients de cette usine. Les savoir-faire furent donc étudiés, copiés et transférés aux États-Unis et dans une usine du groupe Catalina ouverte au Mexique. Le fonds américain a vendu tous les actifs immobiliers et mis au chômage les centaines d'ouvriers du jour au lendemain. Puis ses responsables ont fui aux États-Unis. « Je m'en veux, reconnaît François Dury. Nous aurions dû faire faire des vérifications, mais j'étais à mille lieues de penser qu'on puisse confier le sort de 400 personnes à une coquille vide. » En effet, cette vente s'est faite avec l'accord tacite d'institutions comme le tribunal de commerce de Charleville-Mézières, qui aurait dû intervenir au moment de la cession de l'entreprise puisqu'il manquait les garanties financières dans le dossier de reprise. « Ensuite, raconte François Dury, j'ai eu un emploi de haut cadre sous les ordres de Greg Willis et de ses collaborateurs, mais je n'avais plus aucun pouvoir. C'était pourtant l'entreprise de ma famille, mais j'étais dans un placard, impuissant alors que je commençais à deviner le pot aux roses. »

Les deux patrons de Catalina, Greg Willis et Catherine Zickfeld, ont été condamnés, le 8 septembre 2009, pour recel et banqueroute par détournement et abus de biens sociaux, à cinq ans de prison ferme et à 20 millions d'euros de dommages et intérêts par le tribunal correctionnel de Reims. Ils sont depuis sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Selon le procureur de la République du parquet de Reims, Fabrice Belargent : « Nous avons toujours su où se trouvait Greg Willis. Il ne se cache pas, il se trouve à Los Angeles. La difficulté pour nous réside dans son extradition. En février 2010, nous avons transmis aux autorités américaines une demande d'extradition à son encontre, tout comme nous l'avons fait pour son associée, Catherine Zickfeld. Juridiquement nous sommes allés jusqu'au bout de ce que nous pouvions faire. Le mandat est diffusé par Interpol, ce qui veut dire qu'ils peuvent être arrêtés à

tout moment. Mais, à ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse des autorités américaines. L'affaire suit son cours, mais c'est toujours long quand il s'agit de chercher des citoyens américains condamnés en France. Les États-Unis sont particulièrement exigeants<sup>2</sup>. » Les autorités américaines ont été sollicitées dans le cadre d'un traité qui date de 1996 et qui prévoit l'extradition, notamment pour les délits financiers.

À l'automne 2009, après la condamnation de ces « patrons voyous », Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Justice, avait indiqué qu'aucune demande française d'extradition d'un citoyen américain n'avait fait l'objet d'un refus. Mais Christiane Taubira, nouvelle garde des Sceaux du gouvernement socialiste de Jean-Marc Ayrault, a fait savoir par l'intermédiaire de son chef de cabinet que, « en raison du principe constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il ne lui appartient pas d'intervenir dans le cours des procédures judiciaires ni d'émettre un avis sur le bien-fondé des droits de l'une ou l'autre des parties dans un litige d'ordre privé ». Curieusement la missive mentionne l'« application d'une décision rendue à l'encontre de monsieur Thomé-Génot ». Lapsus calamiteux. Par ailleurs, cette affaire ne peut relever d'un « litige privé », car la forfaiture a coûté des millions d'euros à la collectivité publique, départementale et régionale. Cette lettre a été publiée dans *L'Union-L'Ardennais* du 9 octobre 2012 après avoir été adressée au secrétaire départemental du Parti communiste français. Celui-ci avait interpellé la ministre de la Justice en tant que vice-président de la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières, qui est partie civile dans ce procès et dans laquelle est incluse la commune de Nouzonville. Le site de l'usine Thomé-Génot a fait, à la requête du liquidateur, l'objet d'une vente aux enchères le 10 juillet 2013, dans les locaux de

---

2 Entretien accordé au quotidien *L'Union-L'Ardennais* le mercredi 22 août 2012.

la mairie. Mis à prix à 535 000 euros, il n'y eut aucune enchère, et donc pas d'acheteurs.

Le traumatisme vécu par François Dury est d'autant plus profond que le paternalisme a marqué pendant des décennies les rapports sociaux dans la métallurgie ardennaise. Les membres de sa famille étaient connus des ouvriers, côtoyés dans la vie quotidienne. Réciproquement, les Dury pouvaient mettre un nom, voire un prénom, sur le visage de chacun des membres du personnel et y faire correspondre un poste de travail, une qualification et une histoire professionnelle. Le logement des ouvriers, leur santé, l'école privée confessionnelle pour les enfants et les colonies de vacances étaient pris en charge par les patrons.

L'arrivée de patrons voyous a été un choc psychologique, moral et politique pour les ouvriers, mais également pour François Dury qui vit cet échec avec une profonde amertume. Il se dit aujourd'hui, dans le cadre d'un des nombreux entretiens qu'il nous a accordés, « révolté contre un système basé avant tout sur la recherche du profit pour le profit, et non pas pour investir pour l'homme. Je me rends compte à quel point j'ai pu être naïf quand je relis certains entretiens que j'ai pu donner à la presse locale. À cette époque je pensais que la conjugaison de l'investissement, tel que nous le voulions, de l'entreprise et de celui du personnel dans son travail était suffisante en soi pour se donner réciproquement, famille Dury et personnel de Thomé-Génot, le plus de chances possible de perdurer ».

Les bâtiments en ruine signifient la fin du capitalisme industriel de type paternaliste. Cette métaphore, qui assimile le détenteur de l'autorité à un père et les salariés à ses enfants, tend à mêler aux rapports d'exploitation des velléités éthiques et affectives. Héritiers, le devoir des patrons était de maintenir et de transmettre l'entreprise qu'ils avaient reçue de la génération précédente. C'est ce qu'ils n'ont pas su, ou plutôt qu'ils n'ont pas pu faire. Ils ont été éliminés par une des conséquences de la

mondialisation, la recherche du profit maximal pour les actionnaires à laquelle toute autre considération est sacrifiée. Avec la financiarisation de l'économie, la spéculation a pris le pas sur la production.

« *Zone franche* » et *chasseurs de primes*. Les Ardennes sont l'un de ces territoires fracassés par la désindustrialisation qui deviennent, comme le Far West, un enjeu pour les enrichissements rapides et sans principes. Il est vrai que ce département contient la plus grande zone franche de France : 362 de ses 463 communes en font partie. Le dispositif d'exonérations fiscales et sociales, entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2007, doit inciter à la création d'entreprises, donc d'emplois. Aussi un autre patron a-t-il écopé du surnom de « Bernard Tapie des Ardennes », tant il traite les salariés et les entreprises comme des pompes à fric avec l'appui de subventions publiques. La terre promise, en quelque sorte.

Avec l'accord du tribunal de commerce, Philippe Jarlot a repris plusieurs sociétés liées à la métallurgie et à la ferronnerie. Pour 8 000 euros il a acheté l'entreprise Jayot, qui appartenait jusqu'en novembre 2006 à la famille de François Dury. Le « Tapie des Ardennes » a obtenu une aide de 300 000 euros du conseil général pour relancer cette entreprise. Le conseil général n'a pas été en mesure de contrôler si cette subvention avait bien été utilisée comme prévu, ou si Philippe Jarlot s'en était servi pour d'autres de ses usines. Avec la mise en faillite suspecte de la maison mère Lenoir et Mernier, il a dû rendre des comptes, le 18 mai 2011, devant le tribunal correctionnel de Charleville-Mézières, pour détournement de fonds publics, abus de biens sociaux et banqueroute, à la suite d'une plainte déposée par les salariés sur laquelle s'est greffée celle du conseil général. Il est apparu que les fonds accordés pour la tentative de relance de l'entreprise Jayot avaient servi, entre autres destinations douteuses, à verser un salaire mensuel de 6 000 euros pour



un emploi plus ou moins fictif. Autre abus de biens sociaux, la vente de stocks et de machines de l'une des entreprises en fin de course à des ferrailleurs, sans facturation, avec paiement en liquide. Philippe Jarlot a été condamné à trois ans de prison avec sursis, à 90 000 euros d'amende pénale et, au civil, à verser 301 000 euros au conseil général en remboursement de la subvention évaporée. La personne qui a bénéficié d'un emploi fictif et les ferrailleurs ont également été condamnés pour recel.

C'est grâce à la mobilisation des salariés, qui ont découvert les malversations de leur patron et qui ont donc porté plainte, que la sanction a pu être prononcée. La visibilité de leurs actions a été spectaculaire : blocage de routes, de bus, de trams et de TGV. Mais cela restait sans effets. « Alors nous étions à bout, tempête encore Claude Choquet, ancien salarié de l'entreprise Lenoir et Mernier, mise en dépôt de bilan en 2008. Nous avons alors menacé de jeter une cuve d'acide dans la Meuse. Nous n'avons rien obtenu et nous avons décidé, par respect pour l'environnement, de ne pas mettre notre menace à exécution. »

Philippe Jarlot n'a pas fait appel de la décision du tribunal correctionnel. N'ayant plus le droit de gérer une société, « il exerce désormais dans la région de Castres, avec une société au nom de sa fille, précise Claude Choquet. Il en est officiellement le directeur commercial ». Le contraste est lourd avec les ouvriers mis au chômage à cause de ses malversations, « alors que notre entreprise était viable ».

Les tribunaux de commerce jouent un important rôle d'intermédiaires dans la vente symbolique d'entreprises en difficulté à des repreneurs pas toujours honnêtes. « La faillite des uns fait la richesse des autres, souligne Olivier Toscer. La morale n'a jamais fait bon ménage avec les affaires. Et, dans les coulisses des tribunaux de commerce, l'éthique est un concept assez confus. Pourtant, cette juridiction d'exception est omniprésente dans le monde économique. [...] Combien ces

fortunes privées constituées avec l'aide de magistrats censés rendre la justice au nom du peuple français coûtent-elles à la collectivité ? Le calcul n'a jamais été fait. Il se chiffre assurément en dizaines de milliards d'euros<sup>3</sup>. »

Les ouvriers de Philippe Jarlot ont créé une association des anciens salariés et un blog pour populariser leurs actions, mais également pour continuer à cultiver les liens quasi familiaux qui les unissaient depuis des décennies de travail dans la même entreprise<sup>4</sup>. « Car notre plus grande souffrance a été la destruction de ces contacts, nous prenions nos repas ensemble, nous nous entendions très bien, c'était notre deuxième famille, dit Claude Choquet avec douleur. Un an après la liquidation, une ouvrière s'est pendue. Elle était perdue. » Suit un silence pesant, lourd de toute la douleur encore vive.

Le licenciement abusif a tout de même été reconnu par les prud'hommes qui ont accordé une indemnisation exceptionnelle aux ouvriers. En outre, ils ont eu la possibilité, comme ceux de Thomé-Génot, de bénéficier de contrats de transition professionnelle (CTP). Mais la plupart n'ont jamais retrouvé de travail et doivent se contenter aujourd'hui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) de 480 euros par mois, réservée aux chômeurs qui ont eu une longue période d'activité. « Ils survivent, conclut Claude Choquet, ils essaient de s'en sortir avec un peu de boulot au noir, avec l'aide des Restos du cœur et la réduction de tout leur train de vie. Les patrons profitent de cette situation pour proposer des contrats de travail d'un ou plusieurs jours ou au mieux à la semaine. Une vraie régression sociale. » Plus un territoire est malmené, plus il semble être la proie de pilleurs décomplexés. La vulnérabilité attire les vautours.

---

3 Olivier TOSKER, *Argent public, fortunes privées. Histoire secrète du favoritisme d'État*, Paris, Gallimard, « Folio documents », 2003, p. 170.

4 Lenoir et Mernier – blog, [www.lenoir-lcab.fr/](http://www.lenoir-lcab.fr/).

### Pas de pitié pour les plus démunis

Quand on est ouvrier, les différentes formes de violence se cumulent. Charles Rey, avant d'entrer chez Thomé-Génot, a travaillé pendant vingt et un ans dans l'entreprise Foseco. Il y a été exposé à l'amiante. Il en est mort le 2 septembre 2011, après d'horribles souffrances. Sur les 700 ouvriers, 300 sont décédés des suites de leur exposition à l'amiante.

Nous avons retrouvé Charles Rey en 2008, un soir, à Nouzonville. Il a décliné notre invitation à venir boire un verre, car il avait un rendez-vous pour un contrôle médical. À l'époque, lorsqu'il travaillait chez Foseco, en l'absence de toute réglementation sur l'amiante, le patron pouvait se permettre de dire aux membres du personnel que, s'ils n'étaient pas contents, ils n'avaient qu'à aller ailleurs. « Pas de principe de précaution pour nous », selon Yannick Langrenez, militant CGT chez Thomé-Génot où son ami Charles l'avait retrouvé.

Après sa mort, sa femme et ses enfants ont dû entreprendre des démarches pour faire valoir leurs droits. Le parcours administratif fut kafkaïen. Ce n'était jamais le bon service. Le dossier avait été égaré. On finissait par s'énerver contre les serveurs vocaux. La famille a été invitée à ne plus « harceler » les services administratifs.

Un des fils de Charles Rey a prévenu le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de son épuisement devant tant d'acharnement. « J'ai décidé d'entamer une grève de la faim à partir de ce dimanche 20 novembre 2011, écrit-il, pour dénoncer toutes les dérives de ce système, qui, en plus d'avoir pris notre père, impose à ma mère et à mon entourage des situations comme celle-ci. Ma mère doit payer toujours certaines choses qui ne devraient plus être à sa charge. Mon père a été assassiné par l'entreprise de Donchery, Foseco. Je vous informe donc que ma nouvelle demeure sera symboliquement une tente placée en face de l'ancien site de l'usine Foseco.

Étant en arrêt maladie, vous pourrez me rendre visite. Vous pouvez également interrompre toute indemnisation journalière si vous le jugez nécessaire. J'ai déjà tout perdu, mon père, ma formation professionnelle, ma vie... » Cette lettre de désespoir a suffi, avec l'appui d'un député du Parti socialiste, pour que la machine administrative se remette à fonctionner.

« *Silence dans la vallée* » au Medef. Le 14 janvier 2008, Marcel Trillat, ex-militant du Parti communiste et proche du Front de gauche, journaliste de télévision aujourd'hui à la retraite, a été invité par Laurence Parisot à présenter, dans le grand auditorium du Medef, avenue Bosquet, le film *Silence dans la vallée* auquel nous avons collaboré. Voilà qui n'est pas banal. Curieux aussi ce public mêlé, de petits patrons, de moyens entrepreneurs, de dirigeants de grands groupes (Claude Bébéar, président du conseil de surveillance du groupe AXA, est au premier rang), mais aussi d'ouvriers licenciés, de délégués syndicaux, de journalistes, de sociologues... Que se passe-t-il dans cet élégant VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris ?

Marcel Trillat est à Nouzonville, en 2006, lorsque les ouvriers en grève et les forces de l'ordre se retrouvent face à face. Il commence le tournage d'un documentaire sur la région et ses problèmes. L'idée lui en était venue à la lecture de *Désarrois ouvriers*<sup>5</sup>. Nous le guidons dans ses premiers repérages. Les protagonistes du film sont les ouvriers et un patronat paternaliste dépassé par la financiarisation de l'économie. Aucun de ces acteurs ne sortira indemne du drame.

*L'Humanité*, dans son édition du 4 octobre 2007, jour de la diffusion du film sur France 2, lui consacre deux pages sous le titre : « Dans la vallée des larmes, les patrons pleurent aussi ». Faut-il y voir la raison de l'organisation par la présidente du

---

5 Michel PINÇON, *Désarrois ouvriers*, op. cit.

Medef de la soirée du 14 janvier 2008 ? Laurence Parisot a annoncé cette projection, suivie d'un débat, dans *L'Humanité* du 17 novembre 2007. À côté de son article, on peut lire celui de Marcel Trillat, dans un face-à-face pour le moins inédit.

Nous avons assisté à cet événement en compagnie de deux jeunes collègues sociologues, Cédric Pochic et Paul Pasquali. Voici, sur cette soirée mémorable, leurs observations et les nôtres, entremêlées dans ce compte rendu. Le débat est animé par un meneur de jeu distribuant la parole avec autorité, tout en ponctuant le propos de marques d'humour. Mais, autour de Marcel Trillat, il n'y a que des débatteurs de la mouvance patronale : Laurence Parisot, Dominique Sénéquier, présidente du directoire d'AXA Private Equity, François Dury, ancien patron de Thomé-Génot, François de Saint-Gilles, industriel, président du Medef Ardennes, et Arnaud Bouyer, auteur de *Les fonds d'investissement sont-ils... des prédateurs ?*<sup>6</sup>. La grande majorité du public est constituée de patrons. Pendant le cocktail, l'un d'entre eux, costume soigné, petit-four à la main, informe ses voisins qu'il n'y a plus rien au buffet. « Pour un film social, ils n'ont pas voulu faire un buffet trop... riche. » Rires de ses collègues.

Le débat laisse peu de place au point de vue ouvrier, tout de même efficacement défendu par Yannick Langrenez, délégué CGT chez Thomé-Génot, et par Charles Rey, fondateur et animateur de l'association des anciens de Thomé-Génot. Marcel Trillat a fort à faire pour introduire un peu de social dans un débat qui reste technique, consacré aux mécanismes de financement des entreprises et au poids des fonds d'investissement. Tout ce qui relève du social est noyé sous un pragmatisme apparemment irréfutable.

Le film de Marcel Trillat trouve un écho positif dans une assemblée où cela ne va pas de soi. Le sujet intéresse, l'affluence

---

6 Arnaud BOUYER, *Les fonds d'investissement sont-ils... des prédateurs ?*, Paris, JC Lattès, 2007.

exceptionnelle le prouve. Les 350 fauteuils de l'auditorium, chacun avec sa plaque dorée au nom d'une entreprise, ne suffisent pas. Des dizaines d'invités doivent se contenter du sous-sol, dans une salle où le film est diffusé sur un écran d'appoint.

Catalina, le repreneur californien, est condamné. Laurence Parisot veut mettre en garde les patrons devant de tels forbans tout en affirmant que les entreprises familiales doivent, pour assurer leur pérennité, s'ouvrir aux fonds d'investissement. L'affaire Thomé-Génot est traitée comme un accident. Regrettable, mais évitable, car dérogoatoire aux modes de fonctionnement normal des fonds repreneurs. Dominique Sénéquier (AXA) affirme que si François Dury avait su faire appel à un bon fonds d'investissement, fiable, les difficultés de l'entreprise auraient pu trouver une issue positive.

« Vous recevoir ici, vous, les ouvriers de chez Thomé-Génot, vous les syndicats, c'est tout un symbole », déclare solennellement Laurence Parisot dans son intervention finale. Certes, mais quel symbole ? Celui de la lutte des classes dépassée ? Celui de la rupture avec des idéologies obsolètes ? La naissance des « partenaires sociaux » ? Cette assemblée improbable de chefs d'entreprise visionnant un documentaire critique pour le capitalisme de la finance nomade n'est-elle pas la cérémonie des adieux à un capitalisme en voie d'extinction : à la fois appel à la vigilance envers les prédateurs trop prompts à se livrer à la curée, et invitation à se lancer dans le nouvel internationalisme de la production du profit ? La compassion des interventions à l'égard de la famille Dury, et en particulier de la mère qui assura la direction de l'entreprise après la mort précoce de son mari, était frappante, en l'absence de référence aux ouvriers, très peu cités dans les propos patronaux.

Lorsque Charles Rey prend le micro pour donner son point de vue, son intervention est singulière par la tonalité de sa voix, son accent des Ardennes, ses hésitations qui contrastent avec la précision linguistique des patrons en costume. Massivement

applaudi après s'être fait le porte-parole des anciens de Thomé-Génot en lançant un appel à un éventuel repreneur, il est invité par Laurence Parisot à venir sur la scène. Mais il refuse, par fierté de classe ?

Les difficultés de l'industrie métallurgique de la vallée de la Meuse se traduisent par de nombreuses fermetures d'usines qui condamnent la population ouvrière au chômage ou à l'exil. Le même processus est à l'œuvre chez un volailler, dans un groupe automobile ou une entreprise du CAC 40 dont l'État détient 36 % du capital. Si les contextes varient à l'infini, de Florange à Dunkerque, en passant par Nantes et Marseille, l'angoisse d'un avenir sans emploi et avec pour seule perspective la misère et le rejet est partagée par les travailleurs.

### *Les poulets Doux ont la vie dure*

Charles Doux, propriétaire de la société spécialisée dans la volaille créée par son père, en Bretagne, en 1933, a délocalisé une partie de la production au Brésil, en achetant en 1998 le troisième volailler d'Amérique du Sud, Frangosul. Cet achat a été financé en partie par des emprunts octroyés par des banques pour combler des découverts en France. L'acquisition de la société brésilienne a certainement contribué à la fermeture, en dix ans, de 16 sites, au licenciement de 600 salariés en France et à la mise en redressement judiciaire de la société. Charles Doux en a déposé le bilan auprès du tribunal de commerce de Quimper le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Dans le sillage de cette opération, la concurrence s'est également installée entre les éleveurs des deux pays. La France importe du Brésil les poulets de Charles Doux : ils sont un tiers moins cher que ceux élevés en France. Le sort des 800 éleveurs français liés à la société Doux par un « contrat d'intégration » est incertain. Un éleveur n'est pas propriétaire des poulets qui

lui sont livrés à l'état de poussins, avec des sacs de granulés fabriqués dans les usines Doux. L'éleveur doit contractuellement transformer, en quarante jours, les poussins en poulets calibrés de 1,5 kg, prêts pour l'abattage. Il se retrouve dans la situation paradoxale d'avoir le statut d'indépendant, mais sans les avantages de l'autonomie. Il est de fait un ouvrier dans la solitude de l'autoasservissement.

Le contribuable a dû mettre la main au portefeuille puisque l'entreprise Doux a obtenu des subventions européennes pour l'aide à l'exportation des viandes de volaille et des aliments pour bétail. « Au total c'est donc 2 milliards d'euros dont les contribuables européens auront fait cadeau à Doux sous la forme de "restitutions à l'exportation" explique, au *Canard enchaîné* du 1<sup>er</sup> août 2012, l'agroéconomiste Jacques Berthelot. « Doux est le premier bénéficiaire français de ce système, écrivait Erwan Seznec en 2009. Il touche 200 à 300 euros par tonne de volaille vendue hors de l'Union, tout en continuant à licencier en France. Cette situation dure depuis des années sans que personne ne s'en émeuve. Il faut dire que les bénéficiaires des aides européennes sont connus seulement depuis 2009<sup>7</sup>. » Toutefois, en octobre 2012, un coup de rabet de Bruxelles a fait baisser les aides à l'exportation de volailles de 30 %. Elles ont finalement été supprimées le 18 juillet 2013.

Charles Doux fait partie du Club des Trente, cercle spécifiquement breton, fondé par Vincent Bolloré et François Pinault. Il a pris la tête de l'entreprise dans les années 1970, secondé ensuite par son fils Jean-Charles qui lui a succédé à partir du 19 avril 2013. La dynastie familiale est consolidée par la reprise des mêmes prénoms de génération en génération et, bien sûr, par l'entreprise elle-même. La holding créée en 1990 sous le

---

7 Erwan SEZNEC, « La revanche du capitalisme familial », in Benoît COLLOMBAT et David SERVENAY (dir.), *Histoire secrète du patronat, de 1945 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 648.



### La famille Doux et ses poulets à Châteaulin

Charles Doux réside à 3 kilomètres environ du siège social de son entreprise. La famille patronale, les ouvriers des abattoirs et les éleveurs ont un enracinement commun dans un territoire partagé. Toutefois la distance sociale est marquée par une distance physique. La maison familiale de 550 mètres carrés habitables, que nous avons découverte au cours d'une enquête sur place, a été construite dans les années 1980 sur d'anciennes carrières d'ardoise. Le parc est immense, restructuré par une végétation abondante.

L'ensemble de la propriété, cachée à la vue des curieux, domine la petite ville de Châteaulin. Le siège social de l'entreprise Doux, situé non loin de là, dans une zone industrielle, est au contraire très visible. Devant l'immeuble, tout en transparence vitrée, une grande pelouse bien tondue rend hommage aux victimes de l'entreprise immortalisées par des sculptures représentant des poulets. La majesté du lieu est rehaussée par trois drapeaux flottant au vent, l'un tricolore et les deux autres aux couleurs du groupe Doux et de sa filiale, Père Dodu. Derrière les bureaux *high-tech* se trouvent les abattoirs et les ateliers de découpe.

Enfin, au cœur d'un petit enclos plein de charme, la chapelle de Lospars, du *xvi<sup>e</sup>* siècle, témoigne de la générosité de la famille Doux qui a contribué à son sauvetage. La famille honore de sa présence le Pardon du lundi de Pentecôte lors de la bénédiction des animaux domestiques et de leurs maîtres. Mais l'odeur forte du poulet aux dernières plumes brûlées avant de n'être plus qu'une chair rôtie vient rappeler que seuls le travail ouvrier et celui des éleveurs permettent la richesse de la famille et ses libéralités. Grande demeure, chapelle classée, pavillon aux couleurs de l'entreprise : la richesse est ici concentrée auprès de sa source et impose sa dimension symbolique et légitimante.

nom d'Agropar, au moment du rachat de l'activité de volaille fraîche sous la marque de Père Dodu, parachève et consolide juridiquement famille et entreprise. Le père de Charles Doux, Pierre, a installé le siège de l'entreprise à Châteaulin, de même qu'un gros abattoir, un atelier de découpe et les couvoirs, ce qui représente près de 900 emplois. La société Doux est le plus gros contributeur fiscal de cette commune.

Les salariés de la société Doux vivent dans l'incertitude. Ceux de l'abattoir de Pleucadeuc, dans le Morbihan, ont subi le dépôt de bilan en mai 2012, avec 260 licenciés sur les 400 salariés du site, puis, un an plus tard, c'est la liquidation prononcée par le tribunal de commerce de Quimper et le licenciement des 147 ouvriers restants. Les travailleurs ne maîtrisent sans doute pas grand-chose de ces jongleries financières, dans lesquelles ils ne sont que l'une des boules qui virevoltent. Certains ont déjà perdu leur emploi, d'autres sont menacés. Les hommes d'affaires font leurs affaires, les chômeurs vont pointer. Les capitaux circulent, la peur s'installe.

Cette situation est semblable à celle des Ardennes. Dans les deux cas, les ouvriers sont attachés à leur métier. Ils restent souvent dans la même usine pendant plusieurs décennies. Ils ont inscrit leur vie familiale dans ces terres et, compte tenu de la modestie de leurs revenus, il leur est impossible de changer de région pour suivre les caprices du capital. D'autant que ceux-ci se manifestent aujourd'hui à l'échelle de la planète. L'opacité des montages juridiques et financiers écrase les petits et les sans-grade. Les salariés ont conscience que la descente aux enfers sera sans fin. Un sentiment profond d'être « foutus ». Rien qu'en 2012, on a pu évaluer à 266 le nombre des sites industriels qui ont fermé leurs portes en France, soit 42 % de plus qu'en 2011. Par rapport à 2009, le solde entre 1 087 fermetures et 703 ouvertures aboutit à un déficit de 384 sites industriels.

# Table des matières

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
|          | <b>Avant-propos</b>  | <b>9</b>  |
| <b>1</b> | <b>Patrons spéculateurs et salariés jetables</b>                                   | <b>11</b> |
|          | <i>Retour dans les Ardennes</i>  | 12        |
|          | <i>Les poulets Doux ont la vie dure</i>  | 26        |
|          | <i>PSA Peugeot Citroën et le mépris de l'ouvrier</i>                               | 30        |
|          | <i>GDF Suez ou l'État complice</i>   | 39        |
| <b>2</b> | <b>La délinquance des riches</b>   | <b>45</b> |
|          | <i>La fraude fiscale, un sport de classe</i>                                       | 46        |
|          | <i>Quand la justice ferme les yeux</i>   | 56        |
|          | <i>Deux poids, deux mesures : justice de classe<br/>et délinquance des pauvres</i> | 64        |
|          | <i>La criminalisation de la contestation sociale</i>                               | 72        |
|          | <i>Un sentiment d'impunité, jusqu'à quand ?</i>                                    | 81        |

- 3 L'oligarchie dans la France de François Hollande 89**
- François Hollande et ses réseaux* 90  
*Néolibéral depuis 1983* 98  
*Le rôle historique des socialistes français dans la mondialisation libérale* 105  
*Quelques mesures emblématiques de la « deuxième droite »* 108
- 4 La domination dans les têtes 131**
- On préfère ne pas savoir* 133  
*L'idéologie libérale à longueur d'antennes* 136  
*La publicité achève bien les cerveaux* 148  
*Manipulateurs et fiers de l'être : l'enfer du management* 156
- 5 La mécanique de la domination 163**
- Du particulier à l'universel, leur intérêt bien compris* 163  
*Quand la violence sociale marque les corps* 174  
*La confrontation à l'autre social* 178
- 6 La ville comme champ de bataille 199**
- L'espace, un éducateur discret, mais efficace* 199  
*La mémoire ouvrière laminée* 202  
*Les classes populaires tenues à distance des beaux quartiers* 214

*Les ambiguïtés de la politique de la ville* 226

*Choix politiques selon les quartiers* 237

**Conclusion. Le « bourgeoisie »  
et ses ennemis** 243

**Bibliographie** 247

**Postface. Retours sur « la violence  
des riches »** 257

*L'accueil des « chiens de garde »* 257

*Un an de social-libéralisme* 261

*Des rencontres à travers la France* 266

# La violence des riches

## Chronique d'une immense casse sociale

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot

Sur fond de crise, la casse sociale bat son plein : vies jetables et existences sacrifiées. Mais les licenciements boursiers ne sont que les manifestations les plus visibles d'un phénomène dont il faut prendre toute la mesure : nous vivons une phase d'intensification multiforme de la violence sociale.

Mêlant enquêtes, portraits vécus et données chiffrées, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dressent le constat d'une grande agression sociale, d'un véritable pilonnage des classes populaires – un monde social fracassé, au bord de l'implosion.

Loin d'être l'œuvre d'un « adversaire sans visage », cette violence de classe, qui se marque dans les têtes et dans les corps, a ses agents, ses stratégies et ses lieux. Les dirigeants politiques y ont une part écrasante de responsabilité. Les renoncements récents doivent ainsi être replacés dans la longue histoire des petites et grandes trahisons d'un socialisme de gouvernement qui a depuis longtemps choisi son camp.

À ceux qui taxent indistinctement de « populisme » toute opposition à ces politiques qui creusent la misère sociale et font grossir les grandes fortunes, les auteurs renvoient le compliment : il est grand temps de faire la critique du « bourgeoisisme ».

Dans un essai cinglant, [...] les Pinçon-Charlot poursuivent leur travail de sape des dominants. [...] Le livre démontre par des arguments d'une clarté imparable la dimension multiforme de la « violence des riches ».

LES INROCKUPTIBLES

Postface inédite  
des auteurs

**Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot**, sociologues, anciens directeurs de recherche au CNRS, ont notamment publié *Sociologie de la bourgeoisie* (La Découverte, « Repères », 2007), *Les Ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces* (Seuil, « Points », 2010), *Le Président des riches. Enquête sur l'oligarchie dans la France de Nicolas Sarkozy* (La Découverte, « Poche », 2011) et *Tentative d'évasion (fiscale)* (Zones, 2015).

Essais

En couverture :  
© deValence



La Découverte

www.editionsladecouverte.fr  
9 bis, rue Abel-Hovelacque  
75013 Paris

ISBN 978-2-7071-8267-8



9 782707 182678

11€

05•2017